

## DEMANDE D'ADHESION 2020 - Membre actif

ENGAGEMENT INDIVIDUEL ANNUEL

Le Conseil de développement du Parc, association loi de 1901, souhaite rassembler toutes les personnes et associations concernées par l'avenir de ce territoire.

Ses objectifs sont d'informer, et de faire participer les citoyens associations et acteurs du territoire aux réflexions et à la conception de la mise en œuvre de la Charte du Parc des Préalpes d'Azur.

Je sollicite / renouvelle<sup>1</sup> mon adhésion à l'Association « **Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur** » et à ses statuts (consultables sur le site du Conseil de développement : [www.cddpnro6.org](http://www.cddpnro6.org) )

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone fixe : Mobile :

Email : @

Profession / activité :

En adhérant comme membre actif ou en renouvelant votre adhésion, vous soutenez les actions de l'association, et vous y participer activement. Dans cet esprit, merci de préciser vos domaines d'intérêt et les compétences que vous pouvez apporter à l'association :

.....  
.....

### Cotisation et contribution volontaire :

La cotisation annuelle (année civile) est de dix (10) €<sup>2</sup>.

Toutefois en fonction des moyens et des contraintes de chacun, les contributions volontaires sont les bienvenues, afin notamment d'assurer un minimum d'autofinancement des activités.

L'association étant reconnue d'intérêt général, vos cotisations peuvent vous faire bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant égal à 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % du revenu imposable

Nous vous en remercions.

Montant : € . en espèces / chèque <sup>1</sup>

Date :

Signature :

**Retourner cette demande d'adhésion à : Secrétariat du Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur, 190 route de l'Houmée – 06850 Briançonnet ou par courriel à [cdd.pnro6@gmail.com](mailto:cdd.pnro6@gmail.com)**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat et au Conseil d'administration de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez, contacter le secrétariat du Conseil de développement : [cdd.pnro6@gmail.com](mailto:cdd.pnro6@gmail.com)

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

<sup>2</sup> L'association étant reconnue d'intérêt général, vos cotisations peuvent vous faire bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant égal à 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % du revenu imposable